



Bulletin municipal n° 05
Septembre 2025

Directeur de publication : Philippe BERNARD



Mairie de Saint Pierre la Bourlhonne

Site : <http://www.saint-pierre-la-bourlhonne.fr>

Le mot du maire

Saint-Pierroises, Saint-Pierrois

La fin du mandat municipal se profile. Je profite de ce bulletin municipal pour vous informer que je ne me représenterai pas aux prochaines élections. C'est une décision personnelle mais sereine, prise après plusieurs années d'un engagement que j'ai eu plaisir de porter à vos côtés. Servir notre commune a été un privilège et un honneur.

Le COVID nous a fait traverser une période difficile en début de mandat. Nous avons su relever ensemble ce défi. Bravo à tous.

Malgré cette situation nous avons pu lancer plusieurs projets. La plupart seront clos d'ici mars 2026.

Je remercie chaleureusement mon équipe municipale pour sa collaboration et son soutien durant ces 6 années.

Merci également à vous tous, les fidèles bénévoles qui avez contribué régulièrement à la vie et au dynamisme de notre commune. Vous avez mis votre temps, votre énergie et votre passion au service des associations et de la mairie. L'avenir de notre commune ne s'écrit pas seul. Il a besoin de nouvelles énergies, de nouvelles idées et surtout d'un engagement sincère et permanent au service de l'intérêt général.

Être élu, c'est avant tout une aventure humaine, riches de rencontres, de responsabilités et de grandes satisfactions. C'est de cela dont je garderai souvenir.

Jusqu'au terme de ce mandat, je resterai pleinement engagé au service de la commune.

Je vous souhaite à tous une belle saison estivale.

En vous remerciant pour ces années partagées au service de notre commune.

Ph Bernard

Bilan de la saison de déneigement :

Les opérations de déneigement ont généré un total de 37h30 et un coût de 1125€ en maîtrise d'œuvre. Nous avons dû remplacer les chaînes : 8200 € avec 2000 € de subvention.

Rappel : Pour les personnes qui ne vivent pas au quotidien sur la commune, pensez à nous prévenir à l'avance lorsque vous souhaitez rejoindre votre résidence en période hivernale : une semaine si possible. Merci par avance.

Rangement des archives communales :



Il est utile de rappeler que le tri et la conservation des archives répondent à une obligation légale, conformément au Code du patrimoine (articles L212-1 à L212-6). Ce code stipule que « *les archives sont imprescriptibles* » et que « *les collectivités territoriales sont tenues d'assurer la conservation, le tri, le classement et l'accessibilité de leurs archives, y compris numériques* ».

Ce travail, souvent discret mais fondamental, assure à la fois une meilleure gestion administrative quotidienne et la préservation de la mémoire de la commune pour les générations futures.

Depuis décembre 2024, la Secrétaire de mairie a entamé un important travail de tri, de classement et de rangement des archives communales. Afin de mener cette mission dans les meilleures conditions, elle a suivi une formation spécifique proposée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Son temps de travail a par ailleurs été augmenté pour lui permettre de se consacrer à cette tâche essentielle.



Un devis avait été demandé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour un accompagnement externe : il s'élevait à 14 490 €. La commune a finalement choisi de réaliser ce travail en interne, de manière progressive.

Chaque document est identifié et son emplacement consigné dans un fichier informatique, ce qui facilitera par la suite l'accès rapide aux archives et garantira une meilleure gestion.

Classement des Hautes Chaumes :

L'enquête publique vient de s'achever. La commune St Anthème a demandé l'exclusion du périmètre de la station de Prabouré. La Préfecture attend la réponse des services de l'état. Le résultat de l'enquête est disponible en mairie.

Visite sous-préfète :

La sous-préfète d'Ambert nous a rendu visite le jeudi 19 juin, nous avons abordé les sujets suivants :

- ✓ DETR 2026 : Les projets concernant l'eau et l'assainissement seront prioritaires,
- ✓ Présentation des projets de la commune (aménagement du bourg et aménagement des parcelles pour les estives),
- ✓ Litiges urbanisme et incivilités diverses

Aménagement du bourg :

Coût du projet : 232 848.04 €



Architecte PIL	15 114,30 €
Apave Mission sécurité	2 256, 20 €
Compteur ENEDIS	1 591.20 €
Alpes Contrôles Diagnostic Amiante	1 020.00 €

Marché :

Lot 1 VRD : BTP Livradois	46 773,60 €
Lot 2 Maçonnerie Enduit : SARL Septier et Fils	144 884.26 €
Lot 3 Couverture Zinguerie : ETS Pineau	7 336.68 €
Lot 4 Serrurerie : GS2A	13 872.00 €

Financements :

Mairie	39 419.62 €
Département FIC	55 967.13 €
Etat : DETR	35 559.00 €
DSIL	23 705.89 €
Région	40 000.00 €
FCTVA	38 196.40€

Parcelles communales pour la réouverture des estives au Col du Béal :



Les parcelles acquises en 2021 ont été aménagées : clôtures, abreuvoirs et portillons pour les randonneurs.

Ce projet a été soutenu par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et Auvergne estives et financé par le Département, le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural.

Pour la pérennisation de ces parcelles, nous avons signé une convention avec le syndicat d'estive du Béal et du Merle pour six ans, qui intègre une nouvelle agricultrice de la

commune et un agriculteur originaire de la commune.

Urbanisme :

Deux procès-verbaux pour infractions aux règles d'urbanisme (travaux réalisés sans autorisation) sont en cours d'instruction chez le Procureur de la République.

Assainissement non-collectif :

Suite à l'acquisition d'un logement, les propriétaires ont un délai d'un an pour mettre en conformité leur installation, si le service du SPANC d'ALF a constaté une non-conformité de l'installation au moment de la vente.

Passé ce délai, la mairie établit un arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux sous un délai qu'elle détermine.

Logements communaux :

Une demande d'expulsion est en cours dans un logement communal, pour loyers impayés depuis juin 2023.

Auberge du Col du Béal :

Mme Christine Cossart, gérante de l'auberge du col du Béal, prendra sa retraite en 2026. La communauté de communes ALF a reçu des propositions de repreneurs potentiels.

Piste forestière de la Chamboite :

Un document d'arpentage est en cours de finalisation. À ce jour, une soixantaine de propriétaires ont déjà donné leur accord pour céder à la commune l'emprise de la piste située

sur leur parcelle. Il ne manque plus qu'une seule signature pour compléter le dossier, condition indispensable à l'obtention des subventions et au démarrage des travaux.

Nettoyage des chemins :

L'hiver a fait des dégâts dans la forêt. Beaucoup de têtes de sapin se sont cassées et ont obstrué les chemins en cassant à certains endroits les fils du téléphone (le Goth, la Richarde). Romain Chamoret et des élus sont intervenus sur le Goth et chez le Prêtre.

Un élu est intervenu à la Richarde et le chemin de la Salesse jusqu'à la limite du Brugeron.

Nous avons organisé une matinée entre élus pour nettoyer des chemins de randonnée vers Soleiris et la grande tranchée. Nous avons également nettoyé les rigoles métalliques sur la piste de la grande tranchée et débouché un caniveau à la Bourlhonne.

Coupes de bois 2025 :

Les coupes de bois à la Salesse et chez le Prêtre sont en cours.

Des coupes d'éclaircie sont prévues chez le Prêtre, la Grange Neuve et chez Panlot.

Les coupes au Petit Ru se terminent.

Le département met à disposition gratuitement un conseiller forestier :

Maxime AUBERT, tél. 06 98 73 56 61

Cimetière :

Procédure de reprise de concessions :

- ✓ En février 2024, à la suite de cinq années de procédure, il a été constaté par la commission « cimetière » que vingt concessions restaient en état d'abandon et que les familles concernées n'avaient pas pris contact avec la Mairie afin de faire valoir leurs droits sur ces concessions.
- ✓ En décembre 2024, à la suite des différentes étapes soldant cette procédure (délibération du conseil municipal/ rédaction des arrêtés de reprise/ campagne d'affichage durant la période de Toussaint), la commune mettait fin à cette longue procédure et pouvait ainsi désormais débiter, par tranches, cette campagne de reprise de concessions.
- ✓ En janvier 2025, il a donc été désigné par les membres de la commission « cimetière », les sept premiers emplacements à traiter prioritairement.
- ✓ En février, et afin de limiter le montant de ces travaux, après s'être assurés que les éléments occupant les emprises de ces concessions n'avaient aucune valeur marchande, des bénévoles encadrés par les membres de la commission ont procédé au nettoyage des emplacements désignés ci-dessus.
- ✓ En avril enfin, une entreprise de pompes funèbres a été sollicitée pour exécuter les exhumations des défunts et leur réinhumation dans l'ossuaire communal.

- ✓ Cette dernière étape permettait donc à la municipalité de remettre, dès lors, ces emplacements à la disposition des familles qui en feraient la demande. (Plan dans la vitrine du cimetière).

Rappel des possibilités d'inhumation dans le cimetière de Saint Pierre la Bourlhonne

En complément de ces emplacements de sépulture « traditionnels » en caveau funéraire, il est mis à la disposition des familles un espace cinéraire, destiné à l'accueil des cendres des défunts dont le corps a donné lieu à une crémation.

Cet espace comportant :

- ✓ Un colombarium (300€/15 ans, 500€/30ans)
- ✓ Un jardin du souvenir (gratuit)
- ✓ Des cavurnes (400€/15ans, 600€/30ans)

Adressage :

Il s'agissait là de normaliser les adresses communales, c'est-à-dire de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis.

L'intérêt d'un adressage de qualité :

- ✓ Rapidité d'intervention des services d'urgence
- ✓ Efficacité de l'acheminement du courrier et des colis
- ✓ Optimisation du déploiement des réseaux (télécoms, fibre, etc.)
- ✓ Optimisation de l'usage des GPS

Démarrage du projet en septembre 2021 et finalisation au printemps 2024.

Ce sont les membres de la commission qui ont réalisés tous les travaux d'inventaire et de préparation afin de présenter un dossier « pour validation » auprès des services de la « Base Adresse Nationale ». Ensuite les travaux de pose des poteaux, plaques de rues et de N° ont été délégués à un prestataire et ont eu lieu mi-2024.

La synthèse chiffrée :

Nombre d'heures de préparation par les membres de la commission : 350 heures.

La prestation de mise à jour de la base adresse nationale par la Poste a coûté 6 408 €.

Nombre de poteaux et plaques mis en place : 70 Unités, pour un coût de 7 857,62 €.

La pose a été réalisée par l'entreprise L Besseyrias pour 3 653,50 €.

Nous avons obtenu les subventions :

- ✓ DETR : 2 137 €
 - ✓ FIC : 3 566 €
- Reste à charge pour la commune : 12 216,12 €.

Il apparaît à l'usage avec une année de recul, que les retours d'information de la majorité des utilisateurs sont satisfaits de ces implantations en particulier les utilisateurs de GPS, les visiteurs, les services d'urgence et les services de livraison.

Nous avons par ailleurs intégré et modifié quelques adresses suite aux remarques des habitants.

Ecole du Brugeron :

Au dernier conseil d'école qui s'est tenu le 26 juin 2025, nous avons abordé les sujets suivants :

- ✓ Effectifs de l'année prochaine,
- ✓ Mise en place d'une garderie,
- ✓ Les sorties et activités,
- ✓ Le budget,
- ✓ Les intervenants et départ à la retraite de l'enseignant.

En début d'année scolaire 2024-2025, il y avait seize élèves inscrits au Brugeron (trois enfants de St Pierre). Au cours de l'année un élève a changé d'école et trois autres ont déménagé.

Pour la rentrée scolaire 2025-2026 il y a seulement dix élèves inscrits (deux enfants de St Pierre).

L'instituteur va partir à la retraite fin janvier 2026, il sera remplacé par une maitresse qui habite à la Renaudie. (Elle souhaite être reconduite pour les années à venir)

La commune du Brugeron souhaite mettre en place une garderie (matin et soir ; avant et après l'école), pour espérer avoir plus d'enfants qui habitent sur les deux communes et celles alentours.

Un ramassage scolaire est mis en place matin et soir, de plus il est gratuit.

Au cours de l'année scolaire les enfants ont participé aux projets environnement (autour du textile sur huit interventions, de l'alimentation sur quatre interventions, et une journée compost)

Les élèves ont eu des cours de natation, le coût du transport est pris en charge par les mairies et celui du maître-nageur par l'OCCE. L'année prochaine la natation se fera en première période scolaire (avant les vacances de la toussaint).

Pour le budget, la mairie du Brugeron verse 500€ par an, pour la mairie de St Pierre le montant de la subvention sera délibéré en septembre.

La coopérative de l'école paie principalement le spectacle de Noël, achats cuisine, maître-nageur...

Infos du SIAEP du Fossat :

Le syndicat du Fossat était sous la menace de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, confiant à partir du 1^{er} janvier 2026, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Le gouvernement de Michel Barnier est revenu sur cette décision et nous avons appris le 24 mars 2025 par notre député André Chassaigne que la loi corrective avait été largement adoptée à l'assemblée nationale. Ce fut donc la fin d'un épisode crispant et menaçant pour notre syndicat qui œuvre depuis des années à la qualité et à la quantité de la ressource eau.

De ce fait, certaines communes ont ressenti l'intérêt d'intégrer un syndicat structuré et compétent. Le syndicat du Fossat a ainsi reçu une demande d'adhésion du conseil municipal du Monestier. Après examen du dossier de la commune et de l'endettement dans le domaine de l'eau, le syndicat a jugé qu'il était prématuré d'intégrer cette commune étant donné l'endettement à reprendre.

Compteur d'eau à relève automatique : certains abonnés refusent de remplacer leur compteur pour passer à la technologie de relève automatique. Il a été voté en conseil syndical, la facturation d'un forfait de 50 € pour le déplacement et le relevé manuel, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Informations du Territoire d'Energie 63 (anciennement le SIEG) :

Nous avons relancé TE 63, sur le passage de notre éclairage public à la technologie LED, mais cela sera programmé fin 2025, voir en 2026.

Nous avons demandé un chiffrage pour un éclairage extérieur de la façade de l'église afin de la mettre en valeur.

Festivités de Noël :

Le spectacle de Noël a été organisé par le Cercle Populaire Laïque le dimanche 22 décembre : vingt-huit enfants ont reçu des cadeaux.

Quarante-sept chèques cadeaux de 40€ ont été distribués aux habitants de plus de 65 ans.

Subventions 2024 aux associations :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| ✓ SESPB : 300€ | ✓ Et Pan et avant : 300€ |
| ✓ La Coursiera : 300€ | ✓ Cercle Populaire : 600€ |
| ✓ LAASSI : 250€ | ✓ Jeunes sapeurs-pompiers : 250€ |
| ✓ Jasserie Jean-Marie : 300€ | ✓ ADMR Olliegues : 250€ |

Travaux voirie :

- ✓ En 2024, nous avons regoudronné le chemin de la Brousse (350m) et un tronçon communal aux Igonins (30m)

- ✓ Nous n'avons pas pu reprendre le bas de la chaussée du chemin de la cure car un riverain a contesté l'emprise historique de celle-ci. Dans le doute, le service ingénierie du département a suspendu les travaux.
- ✓ En 2025, nous reprendrons le chemin de la Grangette dégradé suite à une fuite d'eau et aux passages du chasse-neige. Les travaux ont été attribués à l'entreprise Dauphin de Job

Informations diverses :

- ✓ Fibre : les travaux ont commencé, raccordement prévu pour le 1^{er} semestre 2026.
- ✓ Diagnostic assainissement obligatoire du réseau d'assainissement collectif : la consultation sera lancée en septembre afin de trouver une entreprise.
- ✓ PLUIH d'Ambert Livradois forez : le nouveau plan local d'urbanisme est en cours de création, il devrait être opérationnel dans quatre ans.

Lexique :

DETR : Dotation Equipements Territoires Ruraux

FIC : Fond Investissement Communal

DSIL : Dotation Soutien Investissement Local

PLUIH : Plan local d'urbanisme intercommunal habitat

ALF : Ambert Livradois Forez

Compte administratif 2024 :

BUDGET PRINCIPAL :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
011 – Charges à caractère générale	97 017.86 €
012 – Charges de personnel	27 392.48€
014 – Atténuations de produits	3 291.79€
65 – Autres charges de gestion courante	49 752.08€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	611.00€
<u>TOTAL</u>	178 065.21€

Chapitre 011 – Charges à caractère général : électricité, eau, alimentation, fourniture de bureau, fourniture d'entretien, fourniture de petits équipements, assurance, entretien bâtiments, entretien voirie et réseaux, ...

Chapitre 012- Charges de personnel : salaires et cotisations

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Indemnités et cotisations des élus, subventions aux associations, remboursements des frais de transport scolaires, ...

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
Résultat 2023	40 512.39€
70 – Produits des services	6 250.30€
73 – Impôts et taxes	10 842.95€
731 – Fiscalité locale	64 457.46€
74 – Dotations et participations	77 383.31€
75 – Autres produits de gestion courante	31 446.52€
76 – Produits financiers	0.90€
<u>TOTAL</u>	230 893.83€

Chapitre 73 – il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état

Chapitre 75 : Loyers

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal en fonctionnement fait apparaître un résultat positif de 52 828.62€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
16 – Emprunts et Dettes	484.91
21 - Immobilisations corporelles	2 900.35€
23 – Immobilisations en cours	280 430.69€
<u>TOTAL</u>	283 815.95€

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 283 815.95€.

Les principaux investissements de l'année 2024 ont été les suivants :

- Aménagement du Bourg : 174 450.08 €
- Achat d'une étrave pour le tracteur : 17 700€
- Estives au col du Béal : 52 163.38€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
Résultat 2023	122 050.74€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	47 883.20€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	611.00€
13 – Subventions d'investissement	62 226.27€
<u>TOTAL</u>	232 771.21€

Chapitre 13 : Subventions

Chapitre 10 : FCTVA

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget principal en investissement fait apparaître un résultat négatif de 51 044.74€. Qui s'explique par le retard de versement des subventions.

Pas d'inquiétude, les subventions sont en cours de versement, les comptes de la commune seront dans le positif lors du compte administratif 2025 !

ASSAINISSEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
011 – Charges à caractère générale	4 856.86€
014 – Atténuations de produits	310.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert	8 804.78€
<u>TOTAL</u>	13 971.64€

Chapitre 011 – Charges à caractère général : électricité, eau, fourniture d'entretien, débroussaillage du terrain, réparation, ...

Chapitre 014 : Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
Résultat 2023	945.82€
042 – Opérations d'ordre de transfert	2 453.94€
70 – Ventes de produits fabriqués	3 652.22€
74 – Subventions d'exploitation	7 590.73€
<u>TOTAL</u>	14 642.71€

Chapitre 70 – Factures assainissement

Chapitre 74 : Subvention du budget communal

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget assainissement en fonctionnement fait apparaître un résultat positif de 641.07€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
040 – Opérations d'ordre de transfert	2 453.94€
<u>TOTAL</u>	2 453.94€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	CA 2024
Résultat 2023	43 869.51€
040 – Opérations d'ordre de transfert	8 804.78€
<u>10 - FCTVA</u>	119.59€
<u>TOTAL</u>	52 793.88€

A la clôture de l'exercice de 2024, le compte administratif du budget assainissement en investissement fait apparaître un résultat positif de 50 339.94€.

Budget 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
011 – Charges à caractère générale	112 934.34€
012 – Charges de personnel	47 500.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9415.78€
65 – Autres charges de gestion courante	45 800.00€
67 – Charges financières	300.00€
<u>TOTAL</u>	219 241.91€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2025
002 – Excédent de fonctionnement	40 828.62€
70 – Produits des services	9 996.35€
73 – Impôts et taxes	75 580.00€
74 – Dotations et participations	77 382.00€
75 – Autres produits de gestion courante	13 000.00€
77 – Produits exceptionnels	2 453.94€
<u>TOTAL</u>	219 241.91€

Le Budget primitif du budget principal 2025 en section de fonctionnement s'équilibre à 219 241.91€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
001 – Déficit de la section investissement reporté	51 044.74€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 326.28€
21 – Immobilisations corporelles	43 998.87€
23 – Immobilisations en cours	189 511.01€
<u>TOTAL</u>	288 334.84€

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

CHAPITRES	BP 2025
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9 415.78€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	28 479.60€
13 – Subventions d'investissement	199 202.99€
16 – Emprunts et dettes assimilées	51 236.47€
<u>TOTAL</u>	288 334.84€

Le Budget primitif du budget principal 2024 en section d'investissement s'équilibre à 288 334.84€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé d'affecter l'excédent du résultat de fonctionnement de 2024, de 40 828.62€ en fonctionnement et de 12 000.00€ en investissement.

Le budget assainissement a été clôturé le 31 décembre 2024, 51 011.01€ seront reversés sur le budget communal en 2026.

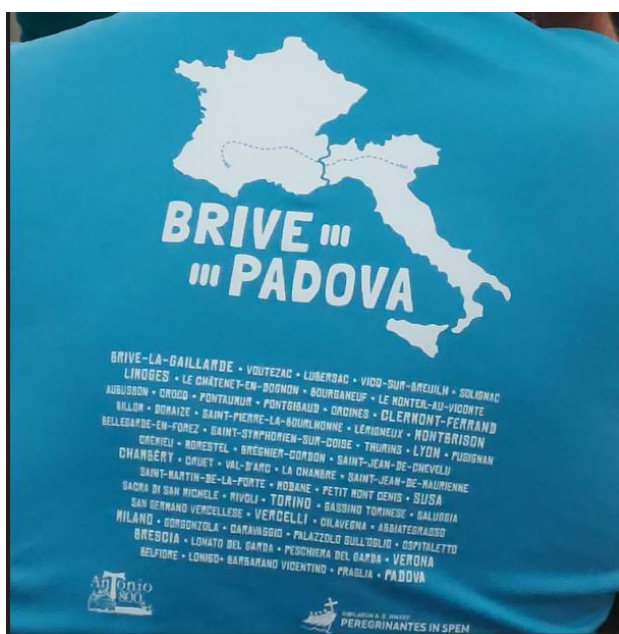
Page des associations :

SESPB :

Du 29 juin au 21 septembre 2025, les reliques (une phalange pour mieux nous montrer le chemin) de Saint Antoine de Padoue pèrègrineront sur ce chemin unique, sur les traces de saint Antoine. Il est parti de Brive-la-Gaillarde et arrivera à la basilique Saint-Antoine de Padoue, en passant les 15 et 16 juillet 2025, grâce à la providence, à Saint Pierre La Bourlhonne.

« En Route con Sant'Antonio » est le chemin sur les pas franciscains d'Antoine en France et en Italie du Nord entre 1224 et 1227. Le chemin à pied compte 1 313 kilomètres - plus de 2 millions de pas – en 60 étapes. Chacun peut se joindre à ce pèlerinage.

Le trajet du 16 juillet a mené le groupe de Domaize à Saint Pierre La Bourlhonne.



Brigitte, Bernard et Simon ont accueilli et logé les pèlerins. La messe a eu lieu le soir en présence d'une communauté d'un peu moins de 100 personnes très fervente et priante. Grâce à la chorale et à chacun, les voutes de l'église ont raisonné plus fort que d'habitude. La bénédiction de chaque paroissien avec les reliques a été un moment très fort.

Après l'apéritif, un dîner a été offert au prêtre Clair-Emile, aux pèlerins et à la chorale, par l'association.

Le matin du départ, Philippe Bernard est venu saluer les pèlerins et symboliquement, quelques personnes les ont accompagnés jusqu'au bout du village.

<https://www.santantonio.org/fr/content/16-juillet-2025-domaize-saint-pierre-la-bourlhonne>

En 2024, la journée du patrimoine avait été précédée par l'installation de 2 vitrines dans l'entrée de l'église, faite par Bernard et Fabrice. Y furent installées photos et objets religieux de la mi-19^{ème} à début 20^{ème} siècle. Le jour même, l'église fut ouverte pour la visite laquelle fut accompagnée du récit de la création de l'église de Saint-Pierre-La Bourlhonne. Brigitte, Bernard et Céline furent heureux de présenter cette belle histoire.

Vous pouvez retrouver l'histoire de l'église sur Wikipédia.

En 2025, la journée du patrimoine qui aura lieu le 20 septembre de 14h30 à 17h 30 sera assurée par l'équipe de SESPB et se conclura par la messe à 18h.

Les Anciens combattants :

La cérémonie du 8 mai, réalisée le 10 mai a eu un beau succès avec la présence de l'école des jeunes sapeurs-pompiers, de la fanfare de Marsac et de la Chorale de Bertignat.

Le vin d'honneur a été offert par la municipalité sous notre nouveau préau et sa place.

Un repas à l'auberge du Col du Béal a permis de réunir une partie des participants.

Le Cercle Populaire Laïc – Comité des fêtes :

Nous avons organisé les manifestations suivantes depuis la rentrée 2024 :

- ✓ Un loto le 10 novembre avec une soixantaine de joueurs dont un tiers de la commune,
- ✓ L'arbre de Noël : nous avons assisté au spectacle de la compagnie « Cie en la », puis accueilli le père Noël avec une vingtaine d'enfants et leurs familles,
- ✓ Nous avons organisé pour la première fois une chasse aux œufs de Pâques. Dix-sept enfants étaient présents, le verre de l'amitié sous le préau a réuni une cinquantaine de personnes,
- ✓ Notre randonnée pédestre aura lieu le dimanche 27 juillet au départ de la salle des fêtes, avec un circuit de 8 kms et un de 16 kms, passant par les hautes chaumes ;
- ✓ La brocante a été anticipée de septembre au dimanche 22 juin, sous un soleil radieux avec une vingtaine d'exposants dans un esprit très convivial,
- ✓ Nous participerons à la fête de la myrtille le 15 août en tenant un stand de tartes, couteaux et T-shirt.
- ✓ Nous organiserons cet automne un loto, dont la date à confirmer serait le dimanche 9 novembre.
- ✓ Le comité des fêtes fera un don de photos anciennes d'extérieur pour accompagner la commune dans ses travaux d'embellissement du centre bourg, qui seront affichées sous le préau.

Et Pan en Avant :



L'association organisera la fête des voisins édition 2025 : un moment convivial et de rencontre autour d'un pique-nique partagé.

Un barbecue sera à disposition, un verre de l'amitié & le café seront offerts.

RDV place de la mairie de St Pierre la Bourlhonne à partir de 11h30 le Dimanche 21 Septembre.

Association Jasserie Jean – Marie :

L'association a décidé de mettre ses actions en sommeil faute de bureau.

La société de Chasse : L'ESPERANCE

Le championnat de France de chasse au chien d'arrêt qui devait avoir lieu au col du Béal du lundi 6 au vendredi 10 octobre 2025 est annulé.

Collectif Myrtille :

Ci-joint le programme de la Fête qui a eu lieu le 15 Août :



FÊTE DE LA MYRTILLE – VENDREDI 15 AOÛT – COL DU BÉAL

- ✓ Marché des producteurs et artisans locaux (+ de 50 exposants)
- ✓ Vente de myrtilles sauvages fraîches et locales.
- ✓ Bénédiction (11h).
- ✓ Concours culinaire.
- ✓ A partir de 15h00 : atelier tartelettes pour les enfants, démonstration culinaire et dégustation en présence d'un chef invité : Jean-François Fafournoux, restaurant les Chênes à Augerolles (Toques d'Auvergne).
- ✓ Et tout au long de la journée : balades accompagnées, animation musicale, découverte de savoir-faire (charpente, forge, vaches Ferrandaises) et métiers d'art (luthier, papetier, fileuse de laine), spectacle de jonglage, ferme pédagogique.